

MARQUE NF - BORDURES ET CANIVEAUX EN BÉTON

DÉCISION D'ADMISSION
Le 20/02/08 sous n°164.001
DÉCISION DE RECONDUCTION
Le 09/04/08 sous n°164.002

Établissement : FERRARI SAS
ZA DU TEMPLE
26 RUE DU DOCTEUR JEAN MICHEL
25300 VUILLECIN

Siège social : FERRARI
25300 VUILLECIN

Cette usine est autorisée à apposer la marque NF en application des Règles Générales de la marque NF et du référentiel de certification **NF 043 "Bordures et Caniveaux en béton"** pour les produits désignés ci-après.

Cette décision atteste que les performances des produits sont certifiées conformes au référentiel de certification **NF 043** après évaluation. Les spécifications définies par référence à la norme NF EN 1340 et au complément national NF P 98-340/CN sont rappelées au verso.

Profils	Classes de résistance			Caractéristiques complémentaires optionnelles			Longueur (cm)	Famille(s) de surface (traitement de surface, granulat principal)
				Résistance renforcée aux agressions climatiques		Usure par abrasion		
	U	T	S	B	D	H		
P1	X	X	X	/	/	/	100	(brut, calcaire)
T2	X	/	/	X	X	/	100	(brut, calcaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, calcaire)
T3	X	/	/	X	X	/	100	(brut, calcaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, calcaire)
CC1	X	/	/	X	X	/	100	(brut, calcaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, calcaire)
CC2	X	/	/	X	X	/	100	(brut, calcaire)
	X	X	X	/	/	/	100	(brut, calcaire)

X:oui et /:non

Cette décision annule et remplace toute décision antérieure.

Page 1/1

Le droit d'usage de la marque NF est accordé pour une durée d'un an sous réserve des résultats de la surveillance qui peuvent conduire à modifier la présente décision.

Pour tout renseignement - CERIB :

Emmanuel JEZEQUEL

Tél.: 02 37 18 48 28 Fax.: 02 37 32 63 46

25S002 Code interne : G1 - Q - O

Par mandatement d'AFAQ AFNOR Certification
et pour le CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
DE L'INDUSTRIE DU BÉTON


Gilles BERNARDEAU

Extrait du référentiel de certification



Normes de référence : NF EN 1340 (P 98-340)
et NF P 98-340/CN (complément national)

■ SPECIFICATIONS GENERALES

Caractéristiques géométriques

- Les profils des bordures et caniveaux sont définis dans la norme NF P 98-340/CN.

- Principales tolérances dimensionnelles :

Longueur : < 0,40 m : ± 4 mm ; 0,4 m à 1 m : ± 1 % ; > 1 m : ± 10 mm

Faces vues : < 100 mm : ± 3 mm ; 100 mm à 170 mm : ± 3 % ; > 170 mm : ± 5 mm

Faces cachées : < 60 mm : ± 3 mm ; 60 mm à 200 mm : ± 5 % ; > 200 mm : ± 10 mm

- L'épaisseur de la couche de parement des bordures et caniveaux bi-couche doit être ≥ 4 mm

Les caniveaux sans chanfrein sont repérés par le code SC dans la colonne "profils"

Aspect :

Les produits ne doivent pas présenter de défauts tels que fissure ou écaillage.

Résistance à la flexion

Classe	Valeur caractéristique (MPa)	Valeur minimale (MPa)
S	3,5	2,8
T	5,0	4,0
U	6,0	4,8

Résistance à la glissance ou au dérapage

Pour les bordures et caniveaux dont la face supérieure a été intégralement meulée et/ou polie, la valeur minimale de résistance à la glissance ou au dérapage obtenue en pratiquant l'essai normalisé est garantie par la marque



■ CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES :

Résistance renforcée aux agressions climatiques :

Classe	Conditions climatiques	Classe d'exposition correspondante de l'EN 206-1	Spécifications
B	-gel sévère, salage peu fréquent -gel modéré, salage peu fréquent à fréquent	XF1 à XF3	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse
D	-gel sévère, salage fréquent à très fréquent -gel modéré, salage très fréquent	XF4	Absorption d'eau ≤ 6 % en masse et Perte de masse à l'essai de gel/dégel : - moyenne $\leq 1,0$ kg/m ² - résultats individuels $\leq 1,5$ kg/m ²

Résistance renforcée à l'abrasion :

Classe	Spécifications
H	Longueur de l'empreinte après essais au disque large : 23mm

SIGNIFICATION DE LA LIGNE "CODE INTERNE"

(O) Une note de commentaires est annexée à la présente décision

(A) Usine bénéficiant d'un allègement de la fréquence d'audit/inspection par tierce partie

(G) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle des granulats (1)

(B) Usine autorisée à réduire la fréquence de contrôle du béton frais (1)

(Q) Système de contrôle de production en usine

(1) L'indice associé est celui de la décision de première autorisation